



# VOUS ÊTES EN ZONE RÉGLEMENTÉE NÉMATODE DU PIN

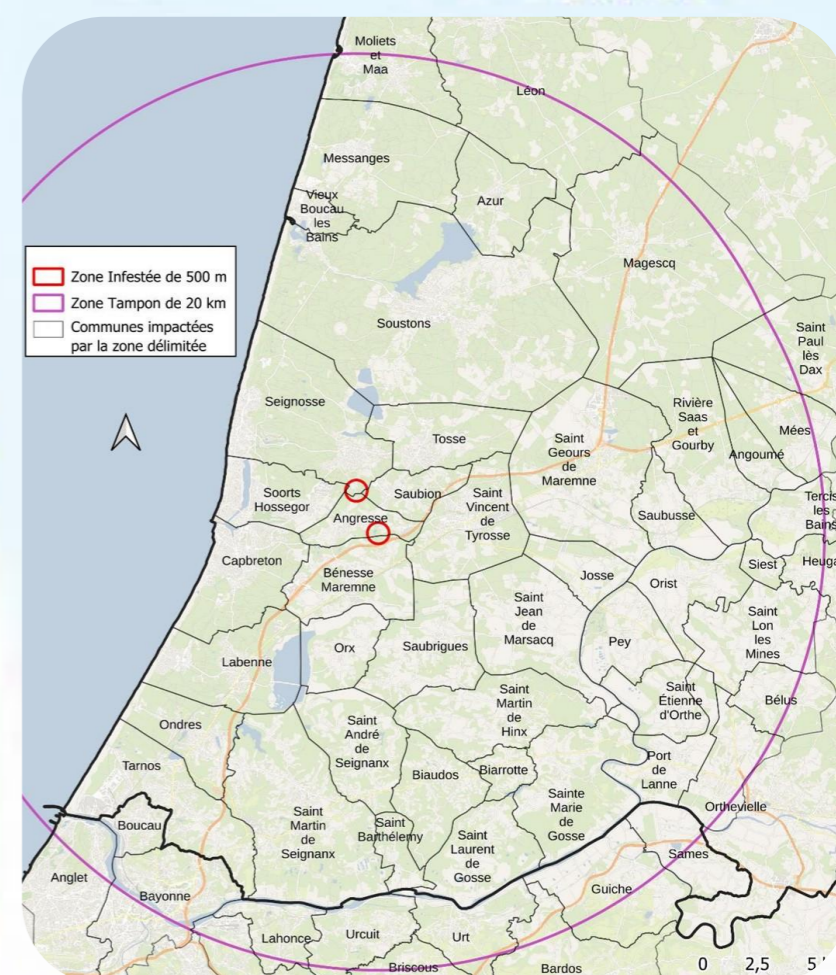


## VIGILANCE

### PROTÉGEONS ENSEMBLE NOS FORÊTS DE PINS

Un foyer de nématode du pin a été détecté à Seignosse et menace le massif forestier des Landes de Gascogne. Cet organisme de quarantaine prioritaire constitue un danger sanitaire majeur pour les arbres résineux, notamment les pins, qu'ils soient situés en forêts ou en parcs et jardins.

A cet effet une zone réglementée a été mise en place par arrêté préfectoral. Chacun doit agir en respectant les règles pour éviter sa dissémination



### QU'EST-CE QUE LE NÉMATODE DU PIN ?



C'est un ver microscopique (*Bursaphelenchus xylophilus*) originaire d'Amérique du Nord.



Il est transporté et transmis par un insecte coléoptère de 12 à 26 mm de la famille des longicornes se développant sur les pins.



Une fois dans l'arbre, le nématode bloque la circulation de la sève et le pin meurt en quelques semaines.



**Le nématode du pin est présent dans les Landes**

### POURQUOI EST-CE UN DANGER SANITAIRE MAJEUR ?



Il n'existe aucun traitement curatif.



Il peut détruire rapidement de vastes surfaces de forêt.



Il aurait un impact fort sur l'environnement, l'économie et nos paysages.

Il est sans danger pour la santé humaine et animale.

### COMMENT SE DISSÉMINE-T-IL ?

Le nématode du pin se dissémine d'arbre en arbre via son insecte vecteur et sur de plus longues distances du fait des activités humaines de transport de plants ou troncs contaminés par le nématode ou par le transport accidentel de l'insecte vecteur contaminé dans un morceau de bois ou un véhicule.

#### LES RISQUES PRINCIPAUX :



Le transport de bois de résineux (bûches, branches, écorces, bois d'emballage...).



Le déplacement de plants de résineux de grande taille ou de boutures de pin



Le transport dans son véhicule ou ses bagages d'insectes vivants.

### LES RÈGLES À STRICTEMENT RESPECTER



Ne transportez pas de bois de résineux (bois de chauffage, palettes...)



N'empORTEZ pas de plants de résineux en pot ou de bois de résineux vers l'extérieur de la zone. Les pommes de pins ne sont pas concernées



Soyez attentifs à l'état des pins et signalez tout arbre anormalement jauni ou mort.

Le ramassage de bois pour constituer des piles de bois de chauffage est **INTERDIT**.

Le transport et la circulation de végétaux ou bois de résineux à destination de l'extérieur de la zone sont strictement **INTERDITS**.



**SIGNELEZ-LE !**

